

INSCRIPTION POUR LA SAISON 2009 / 2010

Le présent contrat (" le Contrat ") est conclu entre

AMANA'STUDIO SARL, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 21 rue Froidevaux à PARIS (75014) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 478 082 738 dûment représentée et ci-après désignée le " studio de danse "

Et Nom et Prénom :Email :Tél

Adresse :Code Postal :Ville :

Soulignez les types de danse pour lesquels vous souhaitez recevoir des informations par email ? (date des stages,etc.) : danse classique jazz barre au sol danse orientale

le représentant légal si l'élève est mineur, ci-après désigné " l'élève "

Préalablement à la conclusion du Contrat, l'élève a pris connaissance du règlement intérieur imprimé au verso de cette page et de la liste des cours proposés et affichée à l'accueil sur le panneau d'informations.

1: Objet du contrat: Le studio de danse permet à l'élève sous certaines conditions détaillées dans les articles suivants de suivre des cours dans les locaux sis 21 rue Froidevaux à Paris 75014.

2: Santé: L'élève déclare en tout état de cause lors de la conclusion du Contrat avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer la danse et détenir l'attestation en ce sens établie par le médecin de manière à pouvoir la produire à la demande du studio de danse.

3: Assurance: L'élève déclare avoir souscrit une assurance couvrant tous dommages d'ordre corporel ou financier qui pourraient être liés à la pratique de la danse. L'élève reconnaît détenir l'attestation en ce sens établie par l'assureur de manière à pouvoir la produire à la demande du studio de danse. Le studio de danse ne saurait en aucun cas être tenu responsable ou inquiété en cas d'accident survenu à l'élève pendant les cours de danse; l'élève le reconnaît et l'accepte.

4: Accès à la salle de danse : avant d'entrer dans les vestiaires, l'élève doit se présenter à l'accueil afin de se faire enregistrer, il règle son cours à l'unité ou remet sa carte afin qu'un cours soit déduit de son crédit de cours. Si l'élève suit deux cours consécutifs, il doit présenter sa carte à l'accueil au début de chaque cours ou régler le deuxième cours avant que celui-ci ne commence. Une carte magnétique personnalisée avec une photo d'identité (que l'élève apportera lors de son inscription) sera remise à l'élève. En cas d'oubli de cette carte il lui faudra payer le cours à l'unité; en cas de perte ou de vol, l'élève devra verser 10 euros afin qu'une nouvelle carte magnétique créditée du nombre de cours lui restant à prendre lui soit remise la semaine suivante ; en attendant la nouvelle carte l'élève devra régler son cours à l'unité. La carte donne accès à tous les cours sauf ceux réservés aux enfants et adolescents.

5: Conditions financières: L'élève peut soit acheter un cours à l'unité, soit acheter une carte de 12 ou 36 cours dont les prix, les modes de paiement et la validité sont affichés sur le panneau d'information. Les cartes sont nominatives et ne peuvent être ni prêtées ni vendues. Seules les cartes de 36 cours peuvent être réglées par chèque, les cartes de 12 cours seront réglées soit par Paypal 24 heures avant leur utilisation soit en espèce à l'accueil, le cours à l'unité devra être réglé en espèce.

6: Validité des cartes : Les cartes de 12 cours sont valables 4 mois, les cartes de 36 cours 12 mois à partir de la date d'achat. La date de validité ne peut être modifiée quelle qu'en soit la cause.

7: Remboursement: Aucun remboursement se sera accordé par le studio de danse quelle qu'en soit la cause. En cas d'impossibilité de donner les cours normalement pour une période donnée, le studio de danse prolongera la validité de la carte de l'élève de cette période donnée mais ne remboursera aucun cours. L'élève le reconnaît et l'accepte.

8: Fermeture du centre: Le centre ferme pendant les vacances scolaires de l'Académie de Paris et les jours fériés.

9: Exclusion de l'élève: Le non-respect du règlement intérieur et du présent contrat entraînera l'exclusion immédiate et définitive de l'élève sans aucun remboursement.

10: Mode de fonctionnement du studio de danse : Le studio de danse se réserve le droit d'apporter toutes modifications sur les horaires, la nature des cours et le changement des professeurs. L'élève le reconnaît, l'accepte et s'engage à ne pas réclamer de remboursement ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

Fait à PARIS, le
Signature de l'élève :

La société Amana'Studio représentée par son gérant :
Madame N. GRUYER SAINT LEGER